

# UUDP-Virolay

## Association de Défense de l'Environnement et de Protection du Cadre de Vie

\*\*\*\*\*

### Compte-rendu du rendez-vous avec Monsieur le Maire du Samedi 30 Novembre 2019

#### Etaient présents :

pour la Mairie : Monsieur le Maire, Monsieur Roland de Heulme

pour l'UUDP : Messieurs André Bassez, Gérard Bourguelle, Sylvain Hellard, Bruno Millet, Cyril Varnier.

Les différentes questions proposées par l'UUDP pour l'ordre du jour sont passées en revue :

#### **1) Urbanisme :**

*Question :* L'UUDP pourra-t-elle recevoir les listes des permis de construire déposés et accordés ?

*Réponse :* M. le Maire ne souhaite pas que les demandes de permis de construire déposées soient diffusées car elles peuvent trop tenter les professionnels du bâtiment. Mais il accepte de transmettre à l'UUDP les listes des permis accordés puisque ces documents sont officiels et publics.

L'UUDP fait remarquer que certaines listes affichées sur le panneau de la Mairie sont trop hautes et ne peuvent pas être lues.

*Question :* L'UUDP souhaite que le plan de la ville indiquant les évolutions prévues pour les différents îlots Municipaux présentées dans le Magazine de Virolay de décembre 2018 soit complété et mis à jour régulièrement et mentionne les différentes constructions accordées aux divers promoteurs. Est-ce possible ?

*Réponse :* M. le Maire n'a pas envisagé de publier régulièrement des mises à jour mais indique les modifications survenues depuis 2018 :

- Ilot des Réservoirs, seulement 40 logements au lieu des 50 environ.
- Ilot de La Forge, il sera construit un pôle Seniors avec le SIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile). Décalage d'un an et moins de logements. Par ailleurs, pour le déménagement provisoire au 191 avenue du Général Leclerc, il faut attendre le départ en juin 2020 d'une école de Versailles hébergée actuellement dans ces locaux.
- Ilot Germaine Delaunay, il reste encore des acquisitions foncières à faire.
- Ilot de la Place de la Fête, décalage de six mois, il n'y aura que 64 logements.
- Pour le pavillon De Dieuleveut, le déplacement des activités périscolaires dans l'école Corot est effectué. Il faut maintenant reprendre la configuration des locaux qui ont été créés en 1992.

- Pour l'îlot de la Patte d'Oie, M. le Maire indique que l'Ecole d'Avocats concernant cinq Barreaux va déménager vers Nanterre.

En ce qui concerne les constructions « privées », M. le Maire propose à l'Association UUDP de faire elle-même le positionnement des différentes constructions accordées puisqu'elle aura tous les éléments avec la transmission par la Mairie des listes des permis accordés.

*Question* : Y-a-t-il des propositions ou des aides de la Municipalité aux commerçants et aux habitants qui se trouvent « expropriés » dans le cadre des démolitions et reconstructions ?

*Réponse* : M. le Maire rappelle que ce sont des relations du domaine privé entre le promoteur ou le nouveau propriétaire et le commerçant ou l'habitant.

M. le Maire a fait le tour des commerces concernés pour savoir ce qu'il en est et si le promoteur traite de façon satisfaisante les locataires. Cependant, M. le Maire n'a qu'un pouvoir de discussion mais pas d'action !!!

*Question* : Quand les maisons abandonnées et vétustes du coin des rues Madeleine et de la Tuilerie pourront être démolies et remplacées ?

*Réponse* : Le problème de cette zone est très complexe car il y a une indivision sur cette zone, la ville possède un étage, l'Etat une autre partie et il y a discussion pour racheter un pavillon que le propriétaire ne souhaite pas vendre.

M. le Maire a rencontré le Secrétaire Général de la Préfecture qui lui a dit qu'il n'y avait pas d'argent pour pouvoir démolir.

*Question* : Quelles sont les études hydrogéologiques, envisagées dans le cadre des suites de l'étude d'impact des « 5 îlots », qui seront effectuées pour éviter que les constructions nouvelles fassent barrage à l'écoulement des nappes phréatiques présentes dans le sous-sol de Viroflay qui peuvent entraîner des risques d'inondations dans les caves riveraines des projets ?

*Réponse* : Des sondages piézométriques sont ou seront mis en place pour suivre l'évolution du niveau des nappes phréatiques.

L'UUDP indique que certains viroflaysiens pensent qu'il serait préférable de construire les immeubles sur pilotis, sans parkings en sous-sol, pour éviter l'effet barrage.

Il faut noter que, pour le 40 rue de Jouy, des sondages récents ont trouvé l'eau à une profondeur de 2,50 mètres. Si l'on fait des cuvelages étanches, on aura un effet barrage pour l'eau.

Il faut donc effectuer des études pour savoir comment se comporte la nappe phréatique, quelle est sa profondeur, son débit, l'orientation de sa circulation afin de pouvoir définir les aménagements à prévoir pour contrecarrer l'effet barrage des murs en sous-sol. Cela est nécessaire pour assurer que les nouvelles constructions n'amèneront pas de risque d'amenée d'eau (ou même d'inondation) dans les caves des propriétés voisines. Cela concerne, en particulier, la zone autour de la place de la gare SNCF Rive-Droite ainsi que la zone autour du 40 rue de Jouy où les caves situées au 1 et au 3 rue Arthur Petit n'ont actuellement aucune présence d'eau.

L'UUDP rappelle à M. le Maire que la société In'li a promis de donner avant la fin de l'année 2019 les informations qui leur avaient été demandées par lettre.

## 2) Voirie :

*Question* : Peut-on mettre en place un ou deux radars pédagogiques pour contrôler les vitesses et envisager des solutions si nécessaire ?

*Réponse* : Actuellement, la ville ne dispose que d'un radar pédagogique pour des raisons de coût du matériel et de ses déplacements sur les sites de mesure. Après les résultats erratiques de ces dernières années, l'analyse des données semble meilleure, elles sont cohérentes après révision du matériel. M. de Heulme fera parvenir à l'UUDP les résultats des dernières mesures dès que possible.

*Question* : Qu'en est-il des radars Bruit ?

*Réponse* : Ces radars Bruit sont en cours d'expérimentation dans certaines villes mais peuvent poser des problèmes car certains craignent d'arriver à une « surveillance » des personnes.

*Question* : Porchefontaine a adopté la limitation à 30km/h dans tout le quartier depuis 2 ans. Ne faut-il pas faire la même chose à Viroflay, sauf pour la RD10 ?

*Réponse* : La vitesse doit être cohérente avec la configuration de la rue. La ville n'a pas les moyens de contrôler que cette limite est bien respectée ; la rue Yves Le Coz à Versailles est un bon exemple de cette difficulté.

M. de Heulme pense qu'une vitesse limitée à 30km/h partout est contreproductif et pas assez coercitif.

*Question* : Que peut faire la Municipalité pour éviter le passage au feu rouge des véhicules ou la circulation à contresens sur certains tronçons de rues ?

*Réponse* : C'est un problème de manque de civilité ou de citoyenneté. Chacun est responsable de ses actes et devrait plus penser aux autres.

## 3) Circulations douces :

*Question* : Quand pourra se faire la sente piétonne à créer dans le Clos Saint-Vigor en bordure des voies ferrées ?

L'UUDP mentionne qu'il y aura prochainement besoin d'une liaison piétonne sécurisée entre la zone de la Place de la Fête, où il y aura bientôt plus de 200 logements, et le Village.

*Réponse* : Des plans et propositions sont prêts, il faut obtenir l'accord du Clos Saint-Vigor.

*Question* : Quel sera l'aménagement de pistes cyclables et de parkings à vélos protégés dans Viroflay ? Il faudrait pouvoir obtenir un réseau maillé dans la ville qui serait en liaison avec les pistes cyclables extérieures.

*Réponse* : Pour les parkings à vélos des études sont en cours pour en installer un à côté de la gare Rive-Gauche. Pour la sécurité, on pourrait envisager des caméras de surveillance mais, même dans les parcs « sécurisés » il y a des vélos dépecés ou volés la nuit.

En raison de l'étroitesse des rues de Viroflay, il est extrêmement difficile d'y créer des pistes cyclables sécurisées. Peu de propositions sérieuses ont été faites à la Mairie à ce sujet.

L'UUDP fait remarquer que les pistes cyclables réalisées entre La Grâce de Dieu et la rue des Combattants ne permettent pas une séparation suffisante des cyclistes et des piétons. Ces derniers ont tendance à utiliser trop souvent la piste cyclable où ils ont l'impression d'avoir une surface plus agréable pour y marcher. Pour les futures pistes cyclables il faudrait pouvoir mettre des séparations plus nettes entre piétons et cyclistes, mais on ne peut pas envisager de bordures surélevées qui seraient un risque d'accident de personnes.

#### **4) Les arbres et la forêt :**

*Question :* Suite au dépérissement cet été des arbustes plantés au-dessus et à côté de la sortie du tramway derrière le cimetière et aussi autour du puits de secours en face du Chêne de la Vierge, qui effectuera la replantation qui s'impose ?

*Réponse :* M. le Maire questionnera le Conseil départemental qui a été le donneur d'ordres pour ces plantations.

L'UUDP, de son côté, questionnera l'ONF qui gère une partie de ces terrains.

*Question :* Comment éviter que des feux soient allumés dans la forêt (scouts ou SDF) ? Comment éviter aussi la circulation des VTT ou même motos à travers les parcelles des forêts ?

*Réponse :* Ces questions sont à voir avec l'ONF qui pourrait mettre en place, aux entrées de la forêt, des panneaux rappelant les interdictions de circulations en forêt, mais chacun sait qu'une information est loin d'être suffisante pour faire respecter des consignes réglementaires.

#### **5) Divers :**

*Question :* quelle est la disponibilité de la police municipale et de la police nationale pour intervenir lors d'appels de viroflaysiens ?

*Réponse :* La police municipale (qui ne possède aujourd'hui que 6 postes pourvus bien qu'il y ait 10 postes budgétés) est normalement disponible dans la semaine jusqu'à 20h30. Mais elle n'est pas disponible la nuit et le dimanche.

*Question :* Quelles sont les informations reçues par la Municipalité pour établir la carte des eaux souterraines de Viroflay ?

*Réponse :* M. Delcourt a fait le recensement des informations reçues, la Mairie les fera parvenir à l'UUDP.

*Question :* Pour la propreté de nos rues, quelles sont les exigences demandées à l'entreprise de nettoyage ?

*Réponse :* C'est l'entreprise Nicollin qui est chargée du nettoyage des rues et trottoirs avec un véhicule balayeuse et deux employés chargés de soufflettes électriques qui sont moins bruyantes. Cependant, les objets un peu trop lourds ou collants situés sous les voitures en stationnement peuvent rester sur place.

Les tournées de l'équipe de balayage sont d'une fois par semaine pour les deux coteaux de la ville et d'une fois par jour pour l'avenue du Général Leclerc.

Les services Municipaux n'assurent eux-mêmes que le nettoyage des cours des écoles

Pour le Bureau, le Président André Bassez